



LUMIÈRES SUR LE PASSÉ - IV

Robert Frigon (#2)

C'est le 3 juillet 1671 que l'ancêtre *François Frigon dit l'Espagnol* se fait concéder une terre par les Jésuites dans la seigneurie de Batiscan, non loin des deux rivières qu'il connaît bien sans doute pour les avoir parcourues en canot assez souvent. Ce jour-là, en l'étude du dit notaire Cusson, en présence du père Richard, Supérieur des Missions des Jésuites au Cap-de-la-Madeleine, et de témoins, François prend possession d'un petit domaine en friche d'une aire de cent soixante arpents (4x40) sur lequel il s'établira. L'acte est écrit de la main de *Jean Cusson* dont la calligraphie n'est pas éclatante de lisibilité. Voici la transposition en langage clair de ce document.¹

"Par devant Jean Cusson notaire royal en la seigneurie du Cap delamagdeleine et temoins soussignes fut present ensa personne le reverend pere Richard dela compagnie de Jesus superieur dela residence des missions duditecap et procureur de ladite compagnie lequel voullan faire proffiter les terres non encore concedees sittuees en ladite seigneurie de Batiscan et vu le pouvoir qu'il en a du reverend pere Francois Lemercier superieur de toutes les missions de ce pays de donner des contrats a tous ceux qui ont des habitations en la dite seigneurie et le dit reverend pere Richard donne et concede par les presentes a Francois Frigon a ce pns (présent) et acceptant pour luy ces hoirs et ayant cause une concession contenant sur ycelle quatre arpents de frond sur le bord de la Riviere Batiscan et quarante arpends de profondeur s'ils sy trouve jusqu'a la ligne quy separe les terres seign. des dits peres de celles de sainte anne, bornee comme ensuies c'est a scavoir du coste de louest ala concession d'AnthoineRoy et en est separee par une ligne qui court au nordest de norouest, et du coste de l'est aux terres concedees et en es separee par une ligne parallele a la precedente et du coste du sud par un grand chemin de trente pieds qui va le long de la susdite riviere, et de l'autre bout du norouest aux terres des dits rvds peres bout --- du norouest aux terres des dits rvds peres seigneurs et en est separe par une ligne parallele audit

chemin de la susdite concession etant d'environ quarante arpends de profondeur sils sy trouve comme dis est scy dessus pour en jouir par le dit frigon luy ses hoirs et ayant cause pleinement et paisiblement et a perpetuite et en pure roture et aux charges et conditions suivantes scavoir est s'il sera paye pour chaque an a l'hotel seigneurial des dits rvds peres sittue au cap au jour et fete de sant martin d'hiver onzieme novembre un boisseau de bled francais bon et valable de rente fonciere et de bail d'heritage non rachetable et deux chapons vifs ou leur juste valeur en argen et deux deniers de cens et rentes non rachetables pour la susdite concession, portant letout lots de rentes saisines et amende quand le cas y echerra selon la coutume de la ville vicompte et prevote de paris tenue en ce pys, de plus sera oblige le dit frigon de faire moudre au moulin banal des dits rvds p. (pères) et non ailleurs tous les grains qui se mangeront dans sa maison et que s'il donne la dite concession a ferme le fermier sera oblige de faire comme dessus; les susdites rentes se payeront au cap de la magdeleine jusqu'a ce que les dits reverends peres ayant fait batir une maison seigneuriale abatiscan ou a st eloy pour lors les rentes seront payees en la maison de ladite seig.rie deplus oblige le dit frigon de faire batir sur la dite concession et dy avoir feu et lieu dans laisser jouir et fera travailler incessamment sur la dite concession afin que les dits devoirs puissent estre payes pour chaque an ou faute dequoi les dits =>

☛ SOMMAIRE ☛

Lumières sur le passé - IV	1
Sister Veronica Roy, c.s.j. 1939-1945	2
Marie-Claude Chamois, épouse de François Frigon	3
Mot du président	4
Nouvelles des familles	4
Conseil d'administration	4
Les membres	4

rvds peres seign.rs pourront rentrer deplein pied dans la dite concession delaissee sans forme ni figure de proces; encore sera obligé le dit frigon de souffrir ouverture des chemins qui serront obliges par les officiersdes dits rvds peres seig.rs sera de plus obligé de clore la dite concession sur tout le front afin que les bestiaux ne puissent faire aucun damage sans painne de payer les dits dommages sera aussy obligé le dit frigon de laisser un grand chemin sur le bord de la susdite riviere batiscan pour le commerce de ses voisins dau moins de trente pieds de large aprendre lors des grandes marees a toutes lesquelles choses le dit frigon s'oblige luy ses hoirs et ayant cause finalement ledit reverend pere richard donne et concede audit frigon droit de chasse dans l'etendue de la dite concession et vis a vis dycelles sur le bord de la susdite riviere jointement donne droit de pesche et de tout ce que dessus; les dites parties etant demeure daccod promettant obligeant et renoncant...fait et passe audit cap en l'etude dudit nottaire avant midy ce jourd'huy troisieme juillet milsix cent septente etun sous le seing du dit rd pere richard et de celui dudit frigon (Temoins: Maurice Rene et Adrien Mailhot). Signatures: Richard Frigon Cusson Rene

La lecture d'un document aussi embrouillé ne permet pas de situer la terre de l'ancêtre. **Anthoine Roy** demeurait plus à l'ouest dans la seigneurie de Saint-Éloi; c'était possiblement une autre de ses concessions. Pendant un temps, le bourg de **Batiscan** fut divisé en deux seigneuries, de là la mention de **Saint-Éloy** dans l'acte de concession. Ce problème fut éventuellement solutionné.

Le nom de sa future femme n'apparaît pas dans cet acte; on est en droit d'avancer qu'il n'était pas encore marié en juillet 1671. Supposons qu'à ce moment, il songeait au mariage et que c'est en pressentant des obligations accrues comme époux qu'il fera l'acquisition de cette concession.¹ **François** s'intégrait à ce moment aux pionniers de Batiscan, des colons qu'il connaissait sans doute car cette petite communauté devait se prêter assistance et s'épauler pour faire face aux difficultés.

¹ Les registres de catholicité de Batiscan ne débutent qu'en 1679. Certains registres du Cap-de-la-Madeleine, pour cette période sont considés comme perdus.

Sister Veronica Roy, c.s.j. - 1939-1995, notre généalogiste du Kansas

Raymond Frigon (#1)



Sister Veronica Roy, grande amie des Frigon, nous a quittés prématurément, victime d'un accident d'automobile en collision frontale sur l'autoroute, le 15 novembre dernier, non loin de Concordia où elle demeurait depuis à peine quelques mois. Sa soeur, Linda Roy Cross de Reston, Virginie, nous a appris cette triste nouvelle. Âgée de 56 ans et récemment promue au "leadership team", des *Sisters of St. Joseph* à Concordia, elle était parmi les plus jeunes des 250 soeurs. Sister Veronica se disait fière d'être une Frigon, bien que cousine de loin! Elle considérait, avec son habituel sens de l'humour, que cela lui donnait, en quelque sorte, droit d'admission à l'Association! L'envergure de ses recherches généalogiques et historiques est mise en évidence dans deux magnifiques histoires de famille dont elle est l'auteure: *Our Saindon Cousins 1718-1990*, et *Ma Famille - Hébert - Frigon - St. Peter - Morin - Sénézac 1639-1994*. Le chapitre sur les Frigon contient de la "publicité" sur notre association que l'auteure nous avait généreusement offerte et qui nous a valu une demi-douzaine de membres au Mid-West américain! *Ma Famille* sera déposé sous peu à la bibliothèque de la Société de généalogie canadienne-française. Aussi, nous nous proposons d'en faire la critique dans un prochain bulletin.

Qui était Sister Veronica Roy? Elle est née Ila Mae Jean Roy le 28 décembre 1939, de John Roy et de Olive Morin sur une ferme près de Damar, petit bourg au Kansas qui s'appelle, en souvenir du passé: "*The French Canadian Settlement*"! Olive Morin descendait de Léon Hébert (1841-1926) né à St-Laurent et de Louise Frigon (1845-1933) née à Louiseville, mariés en 1869 à Beaverville en Illinois. Nous n'avons connu Sister Veronica que brièvement mais nous avons pu quand même constater qu'elle était femme hors du commun. Nous avons compris l'éloge qu'en fit sa consœur Virginia Pearl: "*Who is this valiant woman, this woman of prayer, this Martha and Mary, intertwined in balance? Who is this woman, this blend of quiet presence with infomed action...?*" Qui est cette vaillante femme, cette femme de prière, cette Marthe et Marie, entrelacées en balance? Qui est cette femme, cet heureux mélange de tranquillité et de décision...? Sister Veronica n'était pas la seule de la famille à avoir répondu à l'appel de Dieu. Son frère, Father Duane Gary Roy est moine bénédictin au Brésil depuis 1971. Il a célébré la messe aux funérailles de sa soeur.

Marie-Claude Chamois, épouse de François Frigon, héritière d'Honoré Chamois - II

Pierre Frigon (#4)

Une nouvelle vie en Nouvelle-France

Marie-Claude débarque à Québec au printemps de 1670. Anne Gasnier, veuve de Jean Bourdon, femme hautement respectée par les gens de son époque pour son honnêteté et sa générosité, est responsable des recrues. Entre 1663 et 1673 elle a signé à 304 contrats de mariage des "filles du roi" sur les 540 répertoriés par Sylvio Dumas. Pour la même période, Talon n'en signe que 66. Anne Gasnier est donc la figure centrale de la gestion de l'opération "filles du roi". C'est elle qui accueille les 134 recrues de l'année 1670.

Ces recrues, comme celles qui les ont précédées sont fortement encadrées par des membres du clergé qui veillent à leur bonne conduite et à leur vertu. En effet, en Nouvelle-France les religieux exercent un contrôle sévère des recrues. Par exemple les filles qui débarquent enceintes sont retournées en France. Les filles qui, au départ, ne sont pas jugées conformes aux normes de moralité sont embarquées, souvent de force, comme ouvrières, pour les Antilles plutôt que pour la Nouvelle-France. En Nouvelle-France, on veut des filles pour fonder des familles et non pas de simples travailleuses. C'est pourquoi on met tant de soin au recrutement.

Ainsi donc, à l'été de 1670, Marie-Claude est en Nouvelle-France. Elle signe d'abord un contrat de mariage chez le notaire Ameau avec Pierre Forcier, un Breton. Elle annule aussitôt ce contrat pour en signer un autre avec François Frigon dit l'Espagnol. Ce qui n'est pas exceptionnel. En effet: *"Les mesures prises par les autorités pour hâter le mariage des célibataires en Nouvelle-France pouvaient avoir leur bon côté, mais elles ne furent pas toujours favorables à ceux et à celles qui devaient s'y conformer, en les forçant à faire un choix précipité d'un conjoint ou d'une conjointe. Aussi, n'est-il pas surprenant de constater que de 1663 à 1673, soixante-dix-neuf "filles du roi" ont signé deux contrats de mariage dont l'un fut annulé, que six en ont passé trois dont deux annulés et que vingt-deux ont signé des conventions matrimoniales qui n'eurent pas de suite. (...)"*¹

En 1671, François se voit concéder une terre bornée à l'une de ses extrémités par la rivière Batiscan et à l'autre possiblement par le fleuve Saint-Laurent..

Quinze années s'écoulent. Leur aîné, Jean-François, est âgé d'environ 11 ans. Il y a aussi Marie-Madeleine, environ 9 ans, Marie-Louise, environ 7 ans, Marie-Françoise, 4 ans (née le 30 mars 1681), Marie-Jeanne, 2 ans (née le 15 août 1683) et Antoine, quelques mois (né le 28 juillet 1685).

Apprenant qu'ils héritent de la fortune d'Honoré Chamois, Marie-Claude et François prennent la décision qui marquera le cours de leur vie. Le 2 novembre 1685, François signe une procuration devant le notaire Genable de Bellefonds, permettant à Marie-Claude de passer en France pour prendre possession de son héritage.

Elle s'embarque sur l'un des derniers navires à quitter Québec avant l'hiver. Sans doute prévoyait-elle revenir dès le printemps 1686. Une absence de quelques mois. Un petit sacrifice qu'ils auraient vite oublié à son retour. On comprend qu'il n'était pas question pour eux de faire le voyage ensemble. Imaginez les voir débarquer à huit, sans logis et sans argent. Impensable! Sans compter la rigueur du voyage pour les enfants. Par ailleurs, Jean Talon les aurait-il laissés partir alors qu'il réclamait avec insistance à Colbert et au roi, des colons pour peupler le pays? Talon voyait certainement d'un très bon œil que Marie-Claude revienne avec une fortune à investir en Nouvelle-France. C'est donc avec la bénédiction de son époux et des autorités que Marie-Claude s'embarque pour la mère patrie. Ce qui ne devait être qu'une formalité se transforma rapidement en une longue saga judiciaire.

¹ Cahier d'histoire #24, *Les filles du roi en Nouvelle-France*, Étude Historique avec répertoire bibliographique, Sylvio Dumas, Société historique du Québec, Québec, 1972, pages 37-38

Prochain bulletin: III - Retour en France et procès

AU NUMÉRO PRINTEMPS: NOUVELLES DES RETROUVAILLES EN AOÛT

MOT DU PRÉSIDENT

Le comité chargé de la mise sur pied des retrouvailles qui auront lieu en août est toujours à l'œuvre. Nous serons en mesure de vous en annoncer les détails dans le prochain numéro du bulletin. En attendant, ne manquez pas de pointer cet événement important sur votre calendrier!

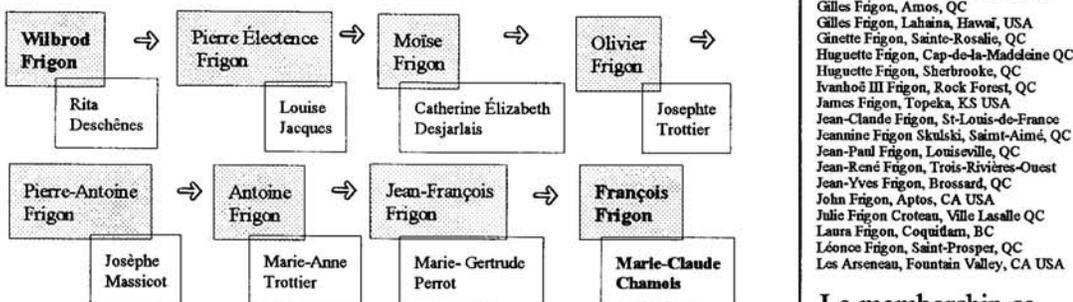
D'autre part, au prochain numéro, nous vous informerons de nos projets de publications. Nous profiterons de l'occasion pour faire un sondage pour connaître vos sujets préférés. Ce questionnaire portera sur un éventail de sujets: histoire, anecdotes, nouvelles... Cela nous guidera dans le choix du contenu du bulletin et des sujets de publication.

D'ailleurs, nous sommes toujours à la recherche de bribes d'information, de nouvelles qui pourraient titiller nos lecteurs! Nous vous invitons donc à nous communiquer votre contribution à la "petite histoire" de l'aventureuse famille Frigon!

Raymond Frigon

NOUVELLES DES FAMILLES

■ **Décès:** Le père de Pierre Frigon (4), notre secrétaire, est décédé le 15 février dernier à l'hôpital Jean-Talon, à Montréal, à l'âge de 90 ans et 8 mois. **Wilbrod Frigon** est né le 8 juin 1905 à St-Narcisse et laisse dans le deuil Rita Deschênes, son épouse, et Pierre, Jacques et Hélène, ses enfants et François, Benoît, David et Gabrielle ses petits-enfants. Ses parents étaient Pierre Frigon et Louise Jacques, une Franco-Américaine. Voici le lien qui l'unit à l'ancêtre:



■ **Anniversaire:** Rita Frigon célébrera le 15 avril prochain le 60^e anniversaire de son mariage à Rosaire Fraser. Rita, fille de **Joseph-Xavier Frigon** et de Marie-Anne Cloutier, est née le 1908-10-18 à St-Prospier, comté de Champlain, et mariée le 1936-04-15 à Rosaire Fraser, né le 1904-08-20 à St-Prospier également. Ils habitent présentement à Ste-Anne-de-la-Pérade. Ils ont eu six enfants. Nous devons cette nouvelle à Lucie Caron (#56) de Hull.

Association des familles Frigon inc.

2700, rue Tremblay, Saint-Hubert, QC J3Y 4B7

Conseil d'administration

Président	Vice-Président	Secrétaire
Raymond Frigon 403-15, rue Murray Ottawa, ON K1N 9M5	Robert Frigon 6-9000, rue de l'Attisée Chamy, QC G6X 1E8	Pierre Frigon 2700, rue Tremblay, St-Hubert, QC J3Y 4B7
Trésorier	Administrateur	Administrateur
Luc Frigon 50, rue Linden Baie-d'Urfée, QC H9X 3K3	Jean-René Frigon 5400, rue Marseille Trois-Rivières, QC G8Y 3Z5	Louis-Georges Frigon 11799 Zotique Racicot Montréal, QC H3L 3M5
Administrateur	Administrateur	
Louise Frigon 945, rue Léo Laliberté Sherbrooke, QC J1J 4L3	Odette Frigon 9740, rue St-Charles Montréal, QC H2C 2L1	

Bulletin LES FRIGON

Éditeur: Raymond Frigon

Rédacteurs: Pierre Frigon/ Robert Frigon

Les membres (au 15 février 1996)

Adrienne Frigon Cossette, St-Prospier QC
Aline Frigon, Prouxville, QC
André Frigon, Prouxville, QC
André Frigon, Trois-Rivières-Ouest QC
Anita Frigon Guillemette, Montréal-Nord
Armande Frigon Ste-Anne de la Pérade,
Benoît Frigon, Saint-Hubert, QC
Bernie Frigon, Dodge City, KS USA
Bob Harvey, Saint-Johnsville, NY USA
Brigitte Frigon Martineau, Amos, QC
Cécile Frigon, Pierrefonds, QC
Charles Frigon, Edmonton, AB
Claude Frigon, Victoriaville, QC
Claudette Frigon Giesinger, Longueuil, QC
Daniel Frigon, Champlain, QC
Danièle Frigon, Champlain, QC
Denis Frigon, St-Georges-de-Champlain
Denis Frigon, St-Louis-de-France, QC
Diane Frigon, Saint-Tite, QC
Edmond Frigon, Arvada, CO USA
Edmund Frigon, Allyn WA USA
Elaine Bessette Smith, Burlington, VT
Fernand Frigon, Laval, QC
Fernand Frigon, Ancaster, ON
Florina Frigon Croteau S. Geneviève de B.
François Frigon, Montréal, QC
Georges E. Frigon, Saint-Boniface, QC
Georgette Frigon Cormier, Baie-Comeau
Gérald Frigon, Saint-Prospier, QC
Gilles Frigon, Saint-Tite, QC
Gilles Frigon, Trois-Rivières-Ouest QC
Gilles Frigon, Amos, QC
Gilles Frigon, Lahaina, Hawaii, USA
Ginette Frigon, Sainte-Rosalie, QC
Huguette Frigon, Cap-de-la-Maddalaine QC
Huguette Frigon, Sherbrooke, QC
Ivanhoé III Frigon, Rock Forest, QC
James Frigon, Topeka, KS USA
Jean-Claude Frigon, St-Louis-de-France
Jeannine Frigon Skulski, Saint-Aimé, QC
Jean-Paul Frigon, Louisville, QC
Jean-René Frigon, Trois-Rivières-Ouest
Jean-Yves Frigon, Brossard, QC
John Frigon, Aptos, CA USA
Julie Frigon Croteau, Ville Lasalle QC
Laura Frigon, Coquidam, BC
Léonce Frigon, Saint-Prospier, QC
Les Arseneau, Fountain Valley, CA USA
Linda Roy Cross, Reston, VA USA
Louis Frigon, Carlsbad, CA USA
Louis Frigon, Saint-Léonard, QC
Louise Frigon cnd, Montréal, QC
Louise Frigon, Sherbrooke, QC
Louis-Georges Frigon, Montréal, QC
Luc Frigon, Baie-d'Urfée, QC
Lucie Frigon Caron, Hull QC
Madeleine Cloutier Frigon, Batiscan QC
Madeleine Prévost Bourgoïn, St-Hyacinthe
Madeleine Frigon, Trois-Rivières, QC
Mainville Frigon, Gloucester, ON
Marc Frigon, Shawinigan-Sud QC
Margo Frigon, Vancouver, BC
Marguerite Frigon, Mont-Royal, QC
Marie-Berthe Frigon, St-Hyacinthe, QC
Marie-Jeanne Frigon Ross, Forestville, QC
Maurice Frigon, St-Eustache, QC
Maurice Frigon, Rawdon, QC
Meryn Frigon, Scottsdale, AZ USA
Michel Frigon, Gatineau, QC
Monique Frigon, Shawinigan-Sud, QC
Odette Frigon, Montréal, QC
Paul Frigon, Nepean, ON
Paul Frigon, Cornwall, ON
Paul-Florian Frigon, St-Romuald, QC
Pauline Frigon, St-Bruno-de-Montarville
Peter Johnson, Provincetown, MA USA
Phil Frigon, Clay Center, KS USA
Pierre Frigon, Saint-Hubert QC
Pierre Frigon, Trois-Rivières-Ouest
Pierre Frigon, Sainte-Thérèse, QC
Pierrette Frigon Bédard, Montréal, QC
Raymond Frigon, Ottawa, ON
René Frigon, Gloucester, ON
René Frigon, Cap-de-la-Maddalaine, QC
Richard Frigon, Noyville FL USA
Richard Frigon, Medford, MA USA
Rita Frigon Paré, Bozouil, QC
Robert Frigon, Chamy, QC
Roger Frigon, Gatineau, QC
Suzanne Frigon, St-François-du-Lac QC
Sylvie Frigon Naud, Cap-Rouge, QC
Thérèse Frigon, Montréal, QC
Thérèse Frigon, Montréal, QC
William Frigon, Enfield, CT USA
Yves Frigon, Blainville QC

Le membership se
chiffrait à 95 au
15 février 1996